



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 40668

Texte de la question

M. Pierre Hellier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les décrets n°s 82-8098 et 98-572 relatifs à l'aide des collectivités territoriales pour des projets immobiliers dont les bénéficiaires indirects sont des entreprises. Ces décrets font référence aux conditions du marché sans qu'il soit fait état d'une estimation de ces conditions par le service des domaines. Aussi il lui demande si la valeur estimée par le service des domaines doit être considérée comme exclusive dans la mesure où les décrets n'y font pas explicitement référence.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40668

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 610